

# LE BON SECOURS



VOLUME 14 NUMÉRO 1 – MAI 2008

## MOT DU MAIRE

Voici la première livraison du Bon Secours en plein début de la saison printanière. Le mois d'avril s'achève, l'hiver n'a pas été de tout repos avec toutes ces précipitations de neige. On pourra dire que dame nature nous réserve souvent des surprises. J'invite tous nos concitoyens à se faire accueillants pour ceux qui profiteront de notre environnement si riche, en particulier pendant cette belle saison.

Au moment de lire ces lignes, des bacs roulants de 360 litres sont disponibles. Vous pouvez réserver votre bac au coût de 85.40\$ taxes incluses, auprès de Monsieur Roland Charlebois et il procédera à la livraison. Nous tenons à vous rappeler que les bacs de recyclage doivent être utilisés uniquement pour le recyclage. Pour ceux qui ont omis de compléter le sondage de janvier dernier il n'est pas trop tard nous aimerions avoir vos commentaires et si vous êtes intéressé à obtenir un bac à compostage veuillez communiquer avec la directrice générale. Les bacs à compostage seront disponibles à la fin mai, une session d'information sur son utilisation est au programme, un avis sera transmis à ceux qui en ont fait la demande.

Pour un meilleur environnement, je profite de l'occasion pour vous inviter à utiliser des sacs d'emplètes réutilisables, les utiliser c'est écologique pour l'environnement et économique.


Votre équipe municipale vous souhaite beaucoup de joie et de repos pendant cette période de l'année.

Votre Maire,  
Denis Beauchamp

## BUREAU MUNICIPAL

Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours  
220A, rue Bonsecours  
Tél. : 819-423-5575  
Fax : 819-423-5571  
Courriel : [mun.ndbonsecours@mrcpapineau.com](mailto:mun.ndbonsecours@mrcpapineau.com)  
Site internet [www.ndbonsecours.com](http://www.ndbonsecours.com)

**Lundi au jeudi : 10h00 à 12h00  
13h00 à 16h00**  
**Vendredi : Bureau fermé**

 **INSPECTEUR MUNICIPAL**  
Pour toute urgence, vous pouvez joindre  
M. Roland Charlebois au :  
819-423-6274 ou 819-661-9665

## PERMIS DE BRÛLAGE

*Ne jamais laissé un feu à ciel ouvert sans surveillance... un permis de brûlage doit être demandé auprès du chef de la brigade de Fassett Daniel Bisson au 819-743-1489 et cela pour tout le territoire de la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours.*

## ***VOTRE CONSEIL MUNICIPAL***

*Denis Beauchamp*  
Maire

*Luc Beauchamp* siège # 1

*Christiane Perras* siège # 2

*Karoll Fortier* siège # 3

*Charles Huneault* siège # 4

*François Maillé* siège # 5

*Hélène Berthiaume* siège # 6

## PIERRE VILLENEUVE

Inspecteur en bâtiment et  
environnement  
Tél. : 819-423-5158  
Sur rendez-vous seulement

## **VENTE DE GARAGE**

Un rappel... Les ventes de garages ne sont permises que les fins de semaines du 17, 18 et 19 mai 2008 ainsi que celle du 30 et 31 août ainsi que le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

## MAISON DES JEUNES DE FASSETT

15 rue Lalonde, Fassett

Au parc municipal. Activités proposées : Bricolage, sports, animation de tous genres.



**Mercredi & Vendredi**

**14h30 à 17h00**

**17h30 à 21h00**



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

19, rue Gendron, Fassett

Service gratuit de prêt de livres, revues, cassettes, etc.

**Mercredi : 15h00 à 17h00**

**Vendredi : 19h00 à 21h00**



# PAIEMENT DE TAXES 2008

Il est possible d'effectuer vos versements de taxes au guichet automatique, par internet, par la poste et au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture. Afin d'éviter des frais d'intérêts, votre remise doit être déposée au bureau municipal au plus tard le dernier jour mentionné sur votre compte de taxe, c'est à dire :

1<sup>er</sup> versement le 26 février / 2<sup>e</sup> versement le 26 mai / 3<sup>e</sup> versement le 26 août

Si vous avez omis d'effectuer vos versements, vérifiez avec la directrice générale quel est le montant dû en intérêt.

## **RÉUNION DU CONSEIL**

Les réunions du conseil se tiennent le 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois à 20H00 au bureau municipal situé au 220A, rue Bonsecours à Montebello (sous-sol de la Caisse populaire). Vous êtes toujours invité(e)s à ces réunions et je vous rappelle que notre ordre du jour comprend toujours un temps pour permettre à chacune et chacun de nous faire connaître ses opinions ou de poser ses questions.

## *INSPECTEUR EN BÂTIMENT*

Avec la venue du printemps, il est temps de penser à rénover, construire, installer une piscine, faire une clôture et même une installation septique. Il est obligatoire d'aviser l'inspecteur en bâtiment afin de prendre possession d'un permis avant le début des travaux. Il est également du devoir du contribuable de demander conseil à l'inspecteur afin de respecter les règlements d'urbanisme. Le temps est également arrivé d'enlever les abris d'autos (tempo).

*Compte tenu que Monsieur Pierre Villeneuve travaille à temps partiel pour notre municipalité, le meilleur moyen de l'atteindre est de lui téléphoner au numéro suivant : (819) 423-5158 en lui laissant un message sur sa boîte vocale. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.*

## *INSPECTEUR EN VOIRIE*

Monsieur Roland Charlebois travaille à temps complet pour la saison estivale. Le meilleur moyen de l'atteindre est de lui téléphoner au numéro suivant : (819) 661-9665. Si vous devez effectuer des travaux dans votre entrée privée, vous devez l'informer afin qu'il vous émette une autorisation écrite avant le début des travaux.

# Site internet

Nous sommes heureux de vous annoncer que la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours innove avec son site internet. Vous y trouverez tous les procès verbaux, règlements, avis public et encore plus.

[www.ndbonsecours.com](http://www.ndbonsecours.com)

# Spécial sécurité civile

## PLANIFIONS AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

### Nul n'est à l'abri

Quand on pense à l'accident nucléaire de Tchernobyl, aux inondations en Inde, à la tragédie d'Oklahoma ou encore à la destruction du World Trade Center, on a l'impression que de tels événements ne peuvent se produire qu'ailleurs parce que notre milieu est trop bien organisé pour ... pourtant nous aussi au Québec avons connu des désastres notamment :

- ◆ L'écrasement d'un avion à Sainte-Thérèse en 1963 qui a fait 118 morts.
- ◆ Le glissement de terrain de Saint-Jean-Vianney en mai 1971 qui a fait 31 morts et 1500 évacués.
- ◆ L'incendie de B.P.C. à Saint-Basile-Le-Grand en 1988.
- ◆ La tuerie de l'École Polytechnique en 1989
- ◆ L'incendie de forêt qui a nécessité l'évacuation complète du village de Parent en 1995 et 2006.
- ◆ Les pluies diluviennes suivies des inondations du 14 juillet 1987 à Montréal
- ◆ Juillet 1996 pluies diluviennes au Saguenay qui a fait 10 morts et 1 milliard \$ de dommage
- ◆ La crise du verglas de 1998
- ◆ L'avalanche qui a enseveli une école de la Commission scolaire Kativik dans le Nord du Québec

### **TORNADES HISTORIQUES AU QUÉBEC:**

- 6 juin 1888 -->De Cornwall (Ont.) à Montréal. 3 décès. Plusieurs blessés. Dégâts: 500 maisons/granges.
- 16 août 1888-->De St-Zotique à Valleyfield. 9 décès. 14 blessés.
- 14 juin 1892-->De Renfrew (Ont.) à Montréal. 12 décès. 43 blessés.
- 24 juin 1972-->À Maniwaki. 2 décès. 11 blessés.
- 31 mai 1975-->À St-Rémi de Napierville.
- 24 juillet 1975-->À St-Bonaventure. 4 décès. 47 blessés. Dégâts: plus de 100 bâtiments évalués à 2 millions de dollars.
- 27 juillet 1978-->À Masson et à Buckingham. 35 blessés.
- 21 mai 1980-->À Gagnon.
- 16 juillet 1984-->À Blue Sea Lake (Maniwaki). 1 décès. 30 blessés.
- 22 juin 2002 -->de St-André-Avellin à Pointe au Chêne vent violent atteignant 160 KM plusieurs dégâts matériels.
- En novembre 2005 plusieurs dégâts matériels dus à des vents violents dans notre région même à Notre-Dame-de-Bonsecours

### Articles indispensables en cas de sinistre

- Allumettes ou Briquets
- Bougies
- Lampe de poche
- Radio à batterie
- Batteries
- Nourriture en conserve
- Ouvre-boîte manuel
- Réserve d'eau potable
- Sac de couchage ou Couvertures
- Trousse de premier soin
- Papiers et crayons

**Prévoir des réserves suffisantes pour 72 heures minimum.**

### **QUOI FAIRE EN CAS DE TORNADE:**

- Se tenir loin des portes, fenêtres et murs extérieurs. Se protéger la tête.
- Se réfugier au sous-sol, sous une table robuste, sous un escalier ou dans un placard.
- Se tenir au centre de la maison ou sur le côté opposé à l'orage, i.e. dans le coin sud-ouest du refuge.
- Éviter les bâtiments dotés de vastes toitures (stade, grange,...)
- Dans un immeuble à bureau, se réfugier dans un corridor intérieur, au niveau inférieur et de préférence dans le sous-sol.
- En plein-air, se déplacer dans la direction perpendiculaire à la trajectoire de la tornade, ou sinon s'allonger dans un fossé ou un ravin.
- Ne pas rester dans la voiture.

S'il n'y a pas d'abri, s'accrocher à la base d'un arbuste ou d'un taillis.

## En cas de tremblement de terre

- garder son sang froid même si la situation est très impressionnante
- se chausser très vite,
- si on est dans une maison : y rester et se placer sous une table solide ou contre un mur central loin des fenêtres. Dans les buildings se placer près d'une colonne porteuse,
- si on est dehors, ne pas s'approcher des maisons ni des fils électriques,
- ne pas allumer d'allumettes, de bougies ou autres flammes, éteindre les cigarettes à cause des risques d'explosion dus aux fuites de gaz,
- si on est en voiture : ne jamais sortir de la voiture, si les secousses sont trop violentes s'arrêter, sinon aller dans un espace découvert loin des maisons,
- éviter tout bord de mer ou de lac même plusieurs heures après le séisme à cause des risques de raz de marée (tsunamis),
- éviter les parties de route escarpées à cause des risques d'éboulements ou de chutes de pierres.

### **Après le séisme :**

- ne pas prendre l'ascenseur,
- s'écarter des bâtiments,
- couper l'eau, le gaz, l'électricité,
- éviter de téléphoner car les circuits sont saturés,
- éviter de tirer les chasses d'eau car l'eau peut être utile,
- porter secours aux blessés et arrêter les hémorragies par compression,
- repérer les personnes ensevelies, les aider à sortir si cela est facile, mais attendre les secours en cas de difficultés

## La responsabilité de poser les premiers gestes

En cas de situation d'urgence ou de sinistre, c'est d'abord au citoyen qu'incombe la responsabilité de poser les premiers gestes, qui souvent seront les plus déterminants, afin d'assurer sa propre sécurité et la sauvegarde de ses biens. À cette responsabilité personnelle se greffe une responsabilité sociale. Un citoyen responsable peut aider sa municipalité à subvenir aux besoins essentiels des personnes les plus affectées ou démunies et qui requièrent prioritairement des services. Il peut également jouer un rôle dans son milieu immédiat et sur les lieux de son travail en prenant les moyens adéquats pour se tirer d'affaire et, au besoin, aider les gens en attendant du renfort.

Plusieurs moyens peuvent aider le citoyen à se préparer à faire face à un événement qui bouscule son mode de vie, et même mettre en péril sa vie, celle de ses proches, sa sécurité et celle de ses biens : [préparation de trousse d'urgence](#) et de survie, stockage et entretien de denrées alimentaires incluant des réserves d'eau, des vêtements et des équipements, [préparation d'un plan d'évacuation](#), etc.

La base de cette responsabilisation du citoyen repose avant tout sur une sensibilisation aux avantages d'une prévention et d'une [préparation adéquate aux situations d'urgence](#) et aux [sinistres](#) de même que sur une information claire et adaptée présentant les gestes et les comportements à privilégier dans de telles circonstances. Les municipalités, les ressources gouvernementales régionales, celles du ministère de la Sécurité publique et des autres ministères et organismes concernés par la sécurité civile peuvent aider le citoyen à cette fin.

Le [deuxième palier de responsabilité est celui de la municipalité](#), qui ensuite, en cas de débordement, peut faire appel au [palier régional](#), lequel peut finalement s'assurer du soutien de l'ensemble des ressources gouvernementales.

Prenez connaissance du plan d'urgence de votre municipalité, cernez les risques potentiels de votre localité et voyez comment vous pouvez y contribuer, par exemple en joignant les équipes de bénévoles

## Personnes âgées

- toutes les prescriptions médicales et visuelles;
- numéros de téléphone du ou des médecins traitants;
- une couverture de laine additionnelle.

## Autres membres de la famille

- médicaments;
- ordonnances médicales;
- lunettes de rechange.

## Provisions d'urgence

Gardez à la portée de la main suffisamment d'eau et de nourriture pour subvenir à vos besoins pendant trois jours. Choisissez des aliments qui se conservent sans réfrigération.

## Eau

- eau potable : au moins un litre par personne par jour.

## Aliments

- conserves : soupes, ragoûts, fèves au lard, pâtes, viande, volaille, poisson, légumes et fruits;
- craquelins et biscottes;
- miel, beurre d'arachide, sirop, confitures, sel et poivre, sucre, café instantané, thé, chocolat.

## Équipements

- couteaux, fourchettes et cuillères;
- verres et assiettes jetables;
- ouvre-boîtes manuel, ouvre-bouteilles;
- réchaud et combustible (Suivez le mode d'emploi du fabricant. N'utilisez jamais un barbecue à l'intérieur);
- allumettes à l'épreuve de l'eau et sacs à ordures de plastique.

## Trousse d'urgence de base

- lampe de poche;
- radio portatif à piles;
- piles de rechange pour la lampe de poche et la radio;
- trousse de premiers soins;
- bougies et allumettes ou briquets;
- jeu de clés pour la voiture et la maison;
- documents importants : pièces d'identité, passeport, carte d'assurance-maladie, carte de guichet automatique, cartes de crédit, polices d'assurance habitation et automobile, etc.;
- aliments et eau embouteillée (voir liste de provisions);
- vêtements et chaussures (un rechange de vêtement par personne);
- couvertures ou sacs de couchage (une couverture ou un sac par personne);
- papier hygiénique et autres articles d'hygiène personnelle (brosse à dents, dentifrice, soie dentaire, débarbouillette, serviette, savon, shampoing, etc.);
- médicaments (conserver une réserve d'environ une semaine de médicaments dans votre trousse, avec copie de vos prescriptions pour les médicaments et les lunettes);
- sifflet (au cas où vous auriez besoin d'attirer l'attention);
- livres, jeu de cartes, jeux de société, etc. (quantité raisonnable facile à transporter);
- bloc-notes et crayons;
- liste de numéros de téléphone (écoles, garderie, parents, etc.);
- argent de poche avec de la monnaie pour téléphoner.

Songez aux besoins particuliers des membres de votre famille. Ajoutez tout ce qui vous est nécessaire. Voici quelques suggestions :

## Bébés, jeunes enfants

- couches;
- biberons;
- lait en boîte;
- jouets;
- crayons à colorier et papier.

## Jeunes

- chandail chaud;
- bas de laine;
- baladeur et piles de rechange;
- jeux;
- papier et crayons;
- objets personnels (photos, toutou, etc.);
- livres de lecture;
- sifflet (trois petits coups de sifflet est le signal international de détresse).

## Trousse d'urgence pour les animaux domestiques

- cage de transport (y inscrire le nom de l'animal et les coordonnées du propriétaire);
- nourriture pour environ 1 semaine;
- plats pour la nourriture et l'eau;
- collier avec plaque d'identification et laisse;
- carnet de santé, médicaments (si nécessaire);
- 1 ou 2 jouets;
- couverture;
- sacs pour ramasser les petits besoins.

## Trousse d'urgence idéale pour l'automobile

- pelle;
- sable, sel anti-glace ou litière pour chat;
- bandes antidérapantes;
- chaîne de remorquage;
- boussole;
- chiffon et essuie-tout;
- lanterne d'avertissement ou fusées éclairantes;
- vêtements et chaussure de rechange;
- aliments non périssables;
- hache ou hachette;
- câbles de survoltage;
- grattoir et brosse;
- cartes routières;
- allumettes et bougie dans une boîte de fer blanc ou un sac en plastique (utile pour se réchauffer les mains, réchauffer une boisson ou s'éclairer);
- extincteur;
- alcool méthylique (pour dégivrer les conduites de carburant et le pare-brise);
- lampe de poche et piles;
- trousse de premiers soins avec sécateur pour les ceintures de sécurité;
- couverture.

## SAVIEZ VOUS QUE...

### Le déluge 1952.

Tout commence le 21 août 1952 vers 2 heure de l'après-midi, il pleut à boire debout depuis plus d'une heure. À travers la forêt de grands pins sur la Côte Ezilda les ornières sont importantes et il y coule une grande quantité d'eau et cela va jusqu'au ruisseau qui traverse la route au nord de l'érablière de Michel Huneault qui est devenu une rivière au courant rapide que la route maintenant invisible sous l'eau.

Le chemin qui mène chez les McKenzie (aujourd'hui Montevilla) est devenu impraticable on y circulait comme dans du sable mouvant. Au pied de la côte chez Cundill la route s'est transformée en un torrent impétueux. L'eau monte de plus en plus et tout à coup, la pluie cesse complètement.

La crique à Pesant au nord de la sucrerie à Michel Huneault a maintenant plus de 200 pieds de largeur et il s'écoule de l'eau à une vitesse impressionnante. Même certaines routes du Lac Commandant avaient disparu.

Le lendemain Le Droit titrait : «Chemins ravagés, trains arrêtés, caves inondées, panique générale.»

Personne n'avait jusqu'à ce jour du 21 août 1952 eu connaissance d'un phénomène semblable à Notre-Dame-de-Bonsecours et Montebello. La rue St-Dominique a été inondée, la rue principale a été emportée au pied de la même rue et le golf du Seignior Club n'a pas été épargné. Les trous 6, 8, 13 et 14 ont été complètement ravagés au point qu'ils ont dû être entièrement refaits.

Source : Livre de l'Histoire de Montebello 1929-2003 Yves Michel Allard.